



## SUITE À L'EDIT DE JUIN 1670

*Certificat*  
Je Soussigné prêtre Curé de montaulin certifie avoir publié aux prônes  
des messes paroissiales de Cette eglise tous les trois mois de la presente  
année mil Sept cent Soixante dix l'édit de Beury deux confirmé  
par Louis quatorze au Sujet des filles qui cachent leurs grossesses  
en foi de quoi j'ai Signé le present Certificat audit lieu de  
montaulin le Vingt neuf decembre mil Sept Cent  
Soixante dix BOUILLON Curé de Montaulin

*Je Soussigné prêtre Curé de montaulin certifie avoir publié aux prônes  
des messes paroissiales de Cette eglise tous les trois mois de la presente  
année mil Sept cent Soixante dix l'édit de Beury deux confirmé  
par Louis quatorze au Sujet des filles qui cachent leurs grossesses  
en foi de quoi j'ai Signé le present Certificat audit lieu de  
montaulin le vingt neuf decembre mil Sept Cent  
Soixante dix*

L'édit de juin 1670 de Louis XIV était destiné à garantir un refuge et une protection publique aux enfants abandonnés à savoir pour l'établissement de l'Hôpital des enfants-trouvés uni à l'Hôpital-général.

« LOUIS, par la grace de Dieu, roi de France & de Navarre : A tous présens & à venir ; SALUT. Comme il n'y a point de devoir plus naturel ni plus conforme à la piété chrétienne, que d'avoir soin des pauvres enfans exposés, que leur foiblesse & leur infortune rendent également dignes de compassion, les rois nos prédécesseurs ont pourvu à l'établissement & à la fondation de certaines maisons & Hôpitaux, où ils pussent être reçus pour y être élevés avec piété ... le feu roi notre très-honoré seigneur & père, voyant combien il étoit important de conserver la vie de ces malheureux destitués du secours des personnes desquelles ils l'ont reçu, leur auroit donné la somme de trois mille livres, & mille livres aux sœurs de la Charité qui les servent. Et considérant combien leur conservation étoit avantageuse, puisque les uns pouvoient devenir soldats & servir dans nos troupes, les autres ouvriers ou habitans des Colonies que nous établissons pour le bien du commerce de notre royaume... »

Relevé par Elisabeth HUÉBER

Sources : Site Archives de l'Aube, Généalogie, Montaulin, 1751-1770, page 156/156

[https://www.persee.fr/doc/hes\\_0752-5702\\_1987\\_num\\_6\\_3\\_1459#hes\\_0752-5702\\_1987\\_num\\_6\\_3\\_T1\\_0383\\_0000](https://www.persee.fr/doc/hes_0752-5702_1987_num_6_3_1459#hes_0752-5702_1987_num_6_3_T1_0383_0000)



## CHRONIQUE DE LA PAROISSE DE 1709 À 1751

### Année 1709. Tempête et famine

" Avertissement fait à la postérité de ce qui est arrivé dans l'année 1709.

Le six janvier feste des Royes environ a une heure du matin est survenu un vent de bise si terrible et si impétueux que les plus gros noyers ont été fendû et ont presque tous péri par la rigueur de la gelée causée par ce vent de bise si violent qu'on a raporté qu'on avoit jamais vus rien de semblable. Les arbres qui se fendoient par les campagnes faisoient tant de bruit qu'il sembloit que ce soit des canons que lon tiroit. Les glaces estoient épaisses dans des endroits de plus de trois pieds, lon trouvoit le gibier mort par les champs, les grosses bestes mortes dans les bois, bien des personnes gelées mortes dans leurs lits, des voyageurs pris par le froid sur les routes; en un mot il étoit impossible de paroître hors des maisons ; lequel vent de bise a duré pendant trois jours et trois nuicts, tous les bleds froments et seigle gelés totalement sans qu'on aye pû en recueillir un seul épicq de telle manière que les grains froment qui se vendoient le boisseau seize sols et dix huict et le seigle huict sols lannée precedente sest vendû huict livres neufs livres le boisseau et a été vendû jusque a dix livres pour réserve lannée suivante. En sorte que la famine a été si grande et si terrible qu'on a vust des gens et que jay vus moy meme manger l'herbe dans les prés comme les bestes ; à tout moment lon trouvoit des personnes mortes de faim dans les maisons et dans toutes les rues de Troyes sans parler de tous ceux et celles qu'on trouvoit morts dans les grands chemins et par tout. Prions le tout puissant de nous preserver de tels malheurs et croyons que ce sont nos péchés qui nous les ont attiré. Lequel acte jateste et certifie veritable."

T. Camusat

( n.b. 20 sols = 1 livre, le prix des grains a donc été multiplié par 20 )

### 1720

La maison du curé s'appelle " La Nicotte ".

### 1721

Dans un acte de mariage du 28 avril, il est question d'une dispense accordée aux conjoints, parents au 4ème degré, dispense qui leur fut accordée par l'Evêque de Troyes, " à cause qu'ils ne sont point en état d'envoyer en Cour de Rome, ne gagnant leur vie qu'à la sueur de leur corps"... ( formule que l'on retrouve dans d'autres actes du curé Camusat ).

### 1736 Bénédiction d'une croix donnée par Paillot de Montabert

" L'an mil sept cent trente six, le quatorzieme jour doctobre a été faite la benediction de la Croix par moy curé sousigné de Montaulain et de Montabert et dependances qui est sur le finage de Montabert proche Daudes, faite aux depens et donnée à la paroisse par noble homme Monsieur Louis Paillot Conseillier honoraire au bailliage et presidial de Troyes et seigneur dudit Montabert, à laquelle benediction a assisté mon dit seigneur de Montabert et Madame Anne Camusat son épouse avec Monsieur Antoine Paillot leur fils élu dans la Justice de lelection de Troyes qui porte le nom de Montabert et qui ont signé avec nous, ladite benediction faite à l'issue des vePRES de la paroisse par une procession solemnele a laquelle ont assisté les paroissiens, dont acte ". Signé Paillot, Demontabert, Vaillant, et Camusat curé.

### 1739 Intempéries

" L'an mil sept cent trente neuf le dimanche dix huictieme jour de Janvier, jour de feste de St Pierre à trois heures de matin, il est arrivé un vent si impetueux qui a duré jusques à midy et qui a fait de grand degas dans bien des endroits et particulierement dans ma paroisse, ayant découvert une partie de leglise, cassé la thuille, enlevé les festieres, brisé les toitures renversé les montans des toitures, jetté des granges à bas et des maisons tant dans ma paroisse que dans les lieux circonvoisins. Même la ville de Troyes a été fort flagellée de cette disgrâce puisque les toitures des eglises ont été cassées aussy bien que les maisons de la ville qui ont été désolés et tous cela par un vent de galerne fort violent et de telle maniere que tout le monde étoit mort sur pied de voir un tel desastre. Dieu nous fasse la grace

de ne voir jamais de pareils malheurs et pour le prevenir il faut apaiser Dieu par une penitence prompte et sincere. Ce que je certifie veritable " .

T.Camusat curé

### **1740 Intempéries**

" L'hiver de l'année 1740 a commencé le premier novembre 1739 et a fini au vingt trois du mois de May de l'année mil sept cent quarente qui a été très rigoureux et pour le peuple et pour les animaux car il est a remarquer que le froment a valû 58 sols le boisseau, le seigle 40 sols, lorge 32 sols et lavoinne jusqu'a 26 sols, les fourages dune tres grande rareté puisque lhyver ayant duré pres de sept mois, il est arrivé que bien des chevaux vaches et autres bestiaux sont morts de necessité. On a remarqué que la gelée a penetré la terre jusque à trois pieds en profondeur et on a connû que Dieu visiblement a concervé les emblaves puisque tout devoit etre perdû par cette grande gelée. Il est vray quil y a eu des endroits qui ont été très ( mot effacé ) cette année. Mais Dieu la permis ainsy. Tachons de nous metre en etat de flechir sa colère et de nous rendre digne à lavenir de sa misericorde en faisant penitence de nos pechés. Jay dressé cet acte pour la posterité que jateste veritable " .

T.Camusat

" **Remarque sur la suite de l'année 1740** : la nuit du jeudy sixieme octobre 1740 feste de St Brunot il a fait une gelée a venir ( sic ) au vendredy qui a fait un grand tort aux vignes et particulierement à la grosse vendange et la nuit du samedi huitieme octobre au dimanche jour de feste de St Denis il a encor fait une gelée une fois plus rigoureuse de telle maniere que les vignes ont été totalement perdus sans quon aye pû faire aucun profit sur tout de la grosse vendange pour les pinots ( sic ) qui etoient murs on les a recueillis et pour les raisins non murs on les a laissé aux treilles ou si quelques personnes les ont fait couper on a été obligé de les jetter. Cependant sans ce malheur on peut dire quon auroit fait une vendange abondante; il est encore a remarquer que la moisson qui devoit etre bonne a été si difficile a faire à cause des pluyes continuelles que les laboureurs etoient obligé de metre les froment et autres grains dans les granges tout mouillés de telle maniere que cela a causé une perte infinie, les grains étant germés de la longueur d'une eguille, les pailles etant pouris et corrompus et enfin au milieu de toutes ces disgraces une famine est survenue puisque le froment a été vendû le boisseau au marché de Troyes le samedy huit octobres presente année quatre livres et le froment vieux quatre livres quinze sols le boisseau et le seigle et lorge a proportion; Si nous ne mettons pas en etat de fléchir Dieu irrité contre nos péchés par une prompte et sincere penitence, il est à croire que nous allons tous perir par la faim parce que outre que le grain est cher, c'est que les laboureurs ont peine de faire la semaille à cause des pluys qui continuent; en un mot chacun est dans la consternation. Remarque que je laisse à la posterité pour quon profite de nos malheurs en vivant plus dans la crainte et dans lamour de Dieu que nous navons fait. Ce que jateste veritable et ce que jay escri et signé de ma main ce mardy onxieme jour doctobre mil sept cent quarente." .

T.Camusat

### **Octobre 1740**

" Suite de ce qui est arrivé en 1740. Le dimanche 16 octobre 1740 il a tombé une si grande quantité de pluye qui a fait bien du ravage dans plusieurs endroits car il est dit que la plupart des bestiaux des dames religieuses de Foissy proche Troyes ont été noyés, les granges de Panay inondés et il a été dit que les fermiers ont perdû cent pistoles chacun par le ravage quon causé les grandes eaux qui etoient dans leurs granges; le pont de la basse fontaine qui etoit rebati depuis peu a été emmené et presque toutes les volailles noyés, le froment nouveau dans le présent mois a vinq livres le boisseau et le froment vieux a été vendu cinq livres quinze sols le boisseau, on a remarqué que cette année six boisseaux de froment ne rendoient pas tant de farine que quatre des années precedentes, et la semaille tres difcil a faire a cause des pluys continuelles. Dieu veuille apaiser sa colere, recourons tous a la penitence pour cela. Lequel acte pour la posterité je certifie veritable ."

T.Camusat curé

### **1741 Famine**

C'est avec bien de la douleur que je laisse à la posterité ce memoire qui apprendra que dans l'année mil sept cent quarante un le grain a été si cher que dans le mois de juin on a vendû du froment jusqu'à six livres quatre sols le petit boisseau quoique mesure du marché de Troyes et le seigle a été vendû par boisseau dans le dit mois jusque a quatre livres douze, enfin sans bonne polisse qui a été mise dans notre ville de Troyes pour adoucir cette misere par le moyen de grandes recherches qu'on a fait tant dans la ville que la campagne, il est certain que le froment auroit été hors de prix et que la pluspart du peuple seroit mort de nécessité, et si cette misere et ses disgraces ont durés presque trois années elles auroient continués si les magistrats de notre ville ny avoient mis leurs soins. Adorons les ordres de Dieu qui nous chastis en permettant quil y aye sur la terre des mechans qui sont en partie auteurs de cette famine; n'oublions en tout cela que nous memes par raport à nos péchés, faisons penitence promptement pour les effacer afin que la colere de Dieu étant apaisée nous menions une vie douce qui nous fera oublier notre misere passée, mais qui nous rapelle sans cesse quil est de notre interet de travailler à bien servir Dieu à l'avenir afin de ne plus tomber dans ces disgraces, ce que je souhaite que Dieu acorde à ceux qui viendront apres nous.

T.Camusat curé

### **1743**

L'an mil sept cent quarante trois le 27 juillet jour de samedi environ quatre heures après midy est tombé une si grande gresle que toutes les avoines ont été entierement perdus de telle maniere que ceux qui en esperoient cent septiers de recolte nen ont pas recueillis ( sic ) cinq septiers. Les villages circonvoisins ont eu le meme malheur. Je ne parle pas des froments et autres grains qui ont été battû par la gresle bien à moitié et les vignes très maltraités. Prions Dieu dapaiser sa colère.

T.Camusat curé

### **1750**

L'an mil sept cent cinquante le Lundy premier jour de May fete St Jaque et Philippe est arrivée une gelée qui a désolé toutes les vignes et jardins de ce lieu et des finages circonvoisins, mais il y a eu des finages aux environs de Troyes qui ne se sont point ressentis de cette disgrace..

Le Lundy premier juin de la meme année 1750 il a tombe des pluyes en si grande abondance quil y a eu des personnes qui ont manqué de périr par les eaux dans leurs lits pendant la nuict, et ont perit quantité de bestiaux dans les écuries par les eaux, les pisseaux des vignes ont été emmenés par les grandes eaux, les dites vignes arrachées pendant la nuict du premier juin, de telle maniere que les peuples étoient dans la consternation, les prés et toutes les emblaves bien gatés. Dieu preserve par sa misericorde la posterité de telles disgraces, il faut croire que ce sont nos pechés qui nous les ont attiré. Cest pourquoy flechissons la colere de Dieu par une sincere penitence et que la posterité vive plus chretienement que nous afin que pareils chatimens ne leurs arrivent. Ce que je souhaite Amen.

T.Camusat curé

Entre le 27 et le 28 août

Dans la dite année mil sept cent cinquante la posterité observera quil y a eu bien des gelées, de grands vents, des inondations deaux tres considerables, et malgré des disgraces on a recueilli des froments et des avoines en quantité de telle maniere que les laboureurs ont été obligé, toutes leurs granges bien pleines, de faire des meules de froment et d'avoine dans leurs jardins et partout. Et si les vents n'avoient pas couché par terre les froments et que les eaux nen nussent pas inondés qui ont été pouris dans les royes des sillons, on peut dire que depuis plus dun siecle on n'auroit point tant recueilli une si grande quantité de grains de toutes especes. Et malgré cependant tous des accidens l'année a été bien abondante partout à l'exception des vignes qui ont été gelés dans des endroits considerablement mais bien abondantes dans d'autres lieux; Remercions la divine providance qui malgré nos pechés nous comble continuellement de ses largesses.

T.Camusat curé

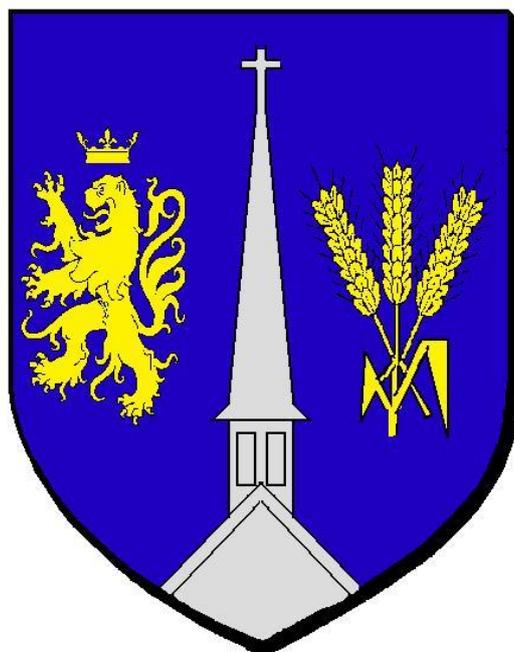
## 1751

La posterité observera que depuis le premier novembre mil sept cent cinquante jusque au trente (?) avril mil sept cent cinquante un on a eu des pluies presque continuelles beaucoup de neges de telle maniere que les rivieres debordoient partout et on avoit meme peine d'avoit des farines les moulins etant inondés, et on a vust des puyz deborder.

Le Lundy quinsieme mars mil sept cent cinquante un il y est survenû des vents impetueux depuis cinq heures du matin jusques a midy quil y a eu des maisons detruites (?) et des arbres totalement arrachés

et brisés ce qui a causé bien de la perte en plusieurs endroits. T.Camusat curé

source : AD\_Aube\_classeur inventaire des dépôts des registres d'état civil des communes  
relevé par : Véronique FREMIET MATTEI





## BAPTÊME DE LA CROIX SAINT MARTIN EN 1750

L'an mil sept Cent Cinquante Le Lundy trente  
Mars lendemain dud'jour de Paque a été faite par  
Moy Curé de Montaulain sousigné la benediction de  
La Croix de saint Martin située du Coté d'un  
Clos appartenant aux Réverandes Religieuses de la Congre-  
gation de troyes, et proche leur ferme que fait  
Valloir Monsieur jacque Erard Mon paroissien sur la  
permission par Moy obtenue de Monsieur labbé  
Berthier Changerie le vicair general de Monsigneur  
Le Monseigneur Illustrissime et Réverandissime Evêque  
de troyes. En datte du quatrieme fevrier presente  
anné à la quelle Benediction a assiste Maitre noel  
senechal pretre Curé tres Meritant qui est venu En  
procession avec tous ses paroissiens dans Mon Eglise  
de saint Martin pour se joindre à la notre pour rendre  
Cette Ceremonie Et plus Edifiante et plus Solennelle par  
les prieres qui tous les paroissiens de Montaulain et de daudes

L'an mil sept Cent Cinquante Le Lundy trente  
Mars lendemain dud'jour de Paque a été faite par  
Moy Curé de Montaulain sousigné la benediction de  
La Croix de Saint Martin située du Coté d'un  
Clos appartenant aux Réverandes Religieuses de la  
Congregation de troyes, et proche leur ferme que fait  
Valloir Monsieur jacque Erard Mon paroissien sur la  
permission par Moy obtenue de Monsieur labbé  
Berthier Changerie et vicair general de Monsigneur  
Le Monseigneur Illustrissime et réverandissime Evêque  
de troyes. En datte du quatrieme fevrier presente  
anné à la quelle Benediction a assiste Maitre noel  
senechal pretre Curé tres Meritant qui est venu En  
procession avec tous ses paroissiens dans Mon Eglise  
de Saint Martin pour se joindre à la notre pour rendre  
Cette Ceremonie Et plus Edifiante et plus Solennelle par  
les prieres qui tous les paroissiens de Montaulain et de daudes

Ont fait en chantant les Louanges du <sup>second</sup> Seigneur le  
Sédifiant les uns et les autres et à la quelle benediction  
de Croix moy Cure de Montanlain j'ay fait une jetée  
instruction à la gloire de la Religion pour que la posterité  
sache qui pasteur. Comme moy est honneur et à une  
grande consolation quant je a dans sa paroisse un  
habitant aujour d'el pour la gloire de Dieu que Monsieur  
jacque Erard qui non seulement a fait construire cette  
Croix par un motif de grande charité et de Religion  
Mais encore qui depuis plus de soixante ans ont fait  
bien des charités à leur Eglise ayant entretenu de  
pere en fils des Confreres en Cire blanche Comme

Ce qui est donné pour l'honneur de Dieu et la gloire de la  
Religion, profite je prie le tout passant quel daigne  
regarder ses benedictions et ses graces sur luy et sur  
sa famille et sur ses biens, et après l'avoir remercié  
j'ay Par de Vires temporelle ils possèdent tout l'eternité  
Bonneheureux la que j'aye moy même part à son  
bonheur le quel acte j'ay dressé le signe avec un  
pincel presche Curé du D. d'Ande Messieurs jacque le  
pierre les grand frere et autre les jours le anversité  
Perrinot Jacquinot Jacques Erard  
Cannat Curé  
de Montanlain

*Ont fait En chantant Les h'ommages du Seigneur Et  
Sédifiant les uns et les autres Et à la quelle Benediction  
de Croix. Moy Curé de Montaulin j'ay fait une petite  
jnstuction a la gloire de la Religion pour que la posterite  
sache qun pasteur Comme Moy est honore Et a une  
grande Consolation quante jl à dans Sa paroisse un  
habitant aussy Zélé pour la gloire de dieu que Monsieur  
jacque Erard qui non Seulement à fait construire Cette  
Croix par un Motif de grande charité et de Religion  
Mais Encore qui depuis plus de Soixante ans ont fait  
bien des Charités à leur Eglise ayant entretenu de  
père En fils de Confrairie En Cire blanche Comme  
ce qui est donné pour lhonneur de dieu et la gloire de la  
Religion, profite je pris le tout puissant quil daigne  
Rendre Ses benediction et Ses grace Sur luy Et Sur  
Sa famille Et Sur Ses biens, et apres lavoit Recompensé  
jay Bais de Bises temporelle jls possèdent tout letermité  
Bienheureux Et que j'ay Moy Meme part à son  
bonheur le quel n'a été jay dressé Et signé avec M<sup>r</sup>  
Senechal prestre Curé dud daude Messieurs jacque Et  
pierre les Erard frere Et autre les jours et an susdits*

Relevé par Élisabeth HUÉBER

Sources : Archives départementales de l'Aube, Généalogie, Montaulin, 1724-1750, page 174 sur 178



## MONTAULIN

**Obsèques.** — Hier ont eu lieu les obsèques de M. Armand Saunot, maître-maçon à Daudes et de son épouse, décédés tous deux des suites de la grippe.

La plupart des habitants de la commune accompagnaient les défunts à leur dernière demeure. On remarquait parmi l'assistance : MM. Blanchard, conseiller général; Guichard, maire de Montaulin; Gauthier, adjoint, et la presque totalité des conseillers municipaux; Camusat, ancien maire, etc...

Les obsèques de Mme Saunot eurent un caractère religieux, mais l'église étant fermée par suite de travaux, le prêtre dut dire les dernières prières au cimetière et aucun service ne put être célébré.

Les funérailles de M. Saunot furent purement civiles.

Le deuil était conduit par les deux fils des défunts et par son gendre, M. Carel.

Sur la tombe de M. Saunot, M. Robert Gouley, au nom des habitants du pays, lui adressa un dernier adieu.

M. Camusat, ancien maire, dans un émouvant discours, rappela la vie de labeur du regretté défunt à qui des sentiments de franche amitié l'unissaient.

Nous renouvelons à la famille si douloureusement affectée par ce double deuil, l'expression de nos bien vives condoléances.